

Séminaire Histoire de Paris du 7 décembre 2018 : « Les métiers et la cour »

Caroline Bourlet, « Mesurer l'impact de la clientèle curiale sur le monde des métiers parisiens à la fin du Moyen Âge. Parcours historiographique et pistes de recherches »

Caroline Bourlet souhaite étudier le système économique parisien dans lequel des gens produisent et vendent ainsi que l'impact de la cour sur celui-ci. Il s'agit de comprendre les relations entre les gens de cour et les métiers parisiens.

Qui étaient les fournisseurs de la cour ?

Formes de la consommation curiale

Les gens de cour ont deux sortes de consommation : une consommation courante, ordinaire, peu différente de celle des Parisiens, mais avec une meilleure qualité pour les poissons et les viandes, et une consommation de produits de luxe. C'est une consommation ostentatoire, qui affirme la supériorité sociale de la cour. Pour le roi, elle apparaît dans les comptes de l'Argenterie et du Domaine.

Elle correspond à une production sur commande de pièces uniques. Le rapport entre le fournisseur et le commanditaire est différent de celui d'une clientèle normale, à cause du prix des matériaux utilisés. C'est à la fois un moyen de montrer sa supériorité et de récompenser. Le prix des objets varie également selon la richesse de la décoration (plus un objet a été travaillé et plus il est cher) et les prouesses techniques de fabrication.

Tous les produits de luxe n'ont pas ces trois éléments, mais on sait vite si on a affaire ou non à un produit de luxe. Parmi eux, on trouve des pièces d'orfèvrerie, des vêtements, de la sellerie ou de l'armurerie (cf. Musée de Cluny). Dans l'Etat des dettes et créances de feu Raoul, comte d'Eu 1345-1348 (cf. E. Lebailly), on trouve un état des dépenses de commandes de luxe (habillement et sellerie). Ce sont des objets extrêmement coûteux, qui donnent lieu à des commandes très précises.

Les dépenses de luxe des hôtels

Caroline Bourlet présente ensuite la liste des Parisiens ayant travaillé pour la cour de Bourgogne (1363-1422), tirée de la thèse de F. Berland. Les ducs de Bourgogne achètent en majorité les produits de luxe à Paris même quand ils n'y résident pas. Ils dépêchent des chevaucheurs pour aller acheter les produits de luxe, notamment les livres enluminés.

Les fournisseurs de la Cour

Des fournisseurs sont sollicités de manière régulière et sont intégrés à la cour.

La filière d'activité est un regroupement des activités par filières de production. Caroline Bourlet part du produit. Les activités commerciales ne peuvent être attribuées à une seule filière.

Dans les comptes du duc de Bourgogne, le plus gros effectif de fournisseurs est représenté par les marchands, drapiers, merciers, pelletiers (335). Viennent ensuite les changeurs et les orfèvres (181). Les métiers de l'écrit sont peu nombreux (10). Il s'agit de libraires et de deux écrivains (qui s'occupent de la copie de livres).

Dans les dettes du comte d'Eu, se remarque l'importance des dettes alimentaires, surtout auprès des poissonniers, ce qui témoigne peut-être d'une réticence à payer les fournisseurs de ce domaine. Il faut signaler un engouement pour la sellerie et le harnachement. On trouve la mention des marchands, mais peu des changeurs qui se sont payés directement en vendant les gages.

Place de ces métiers dans le processus de production et de diffusion des biens de consommation

Dans les comptes du duc de Bourgogne, on trouve :

- les marchands spécialisés dans le commerce (marchands de produits alimentaires ne les transformant pas cf. marchands de grain) (26),
- les marchands (potentiellement) entrepreneurs (11) (merciers),
- les fabricants marchands et/ou entrepreneurs (58) (potiers),
- les fabricants spécialisés dépendants (27) (ouvriers spécialisés),
- les activités de service (15).

Les marchands spécialisés sont peu nombreux. Il y a une masse de fabricants (artisans) vendant directement au duc. Les Parisiens ont fourni à la cour leur travail et leurs commanditaires leur ont fourni a priori les matériaux (coûteux). D'une manière générale, les gens de cour sont mauvais payeurs. C'est un risque économique pour les artisans de les fournir.

La fortune moyenne des métiers fournisseurs

Ces fournisseurs sont l'élite économique des gens de métier de Paris.

La répercussion de ces commandes sur l'économie parisienne et l'impact de la clientèle curiale à travers le développement d'une production de tissus de soie

Comme l'approche quantitative est impossible faute de sources, Caroline Bourlet tente une approche qualitative à partir de l'exemple de la production de soie à Paris.

Comment les fournisseurs géraient-ils les différences provoquées par la présence et l'absence de la cour ? Il y a une surcharge de travail quand la cour arrive. Ce retour provoque également de sérieux encombrements dans une ville déjà engorgée.

Par son goût du luxe et ses commandes, la présence de la cour a-t-elle suscité la naissance de filières ? D'après les travaux de S. Farmer, la présence de la cour a provoqué l'implantation à Paris d'une production de tissus de soie et de velours dans les années 1290. Les métiers de la soie sont réglementés plus tard que les règlements de métier d'Etienne Boileau.

Les Parisiens ne se sont pas mis à produire des tissus de soie de manière spontanée. Il a fallu l'arrivée de spécialistes à Paris. Les merciers italiens ont eu un rôle crucial dans l'organisation de cette production. D'après la carte issue du livre de S. Farmer (p. 98), ces métiers se concentrent sur la rive droite. La rue Troussevache est le lieu où se rassemblent les Chypriotes. Vers 1300, il y a environ 60-70 producteurs de soie taillables.

L'industrie de la soie est prospère au XIV^e siècle, mais périclité au XV^e siècle. Les grands spécialistes sont les Lucquois, mais le tissage de la soie a été implanté par les Vénitiens et les Chypriotes. Les premiers tisserands parisiens ont des noms vénitiens ou des noms de villes de Chypre.

Avant l'implantation de cette production, il existait déjà un marché, car des tissus de soie étaient importés, destinés aux très hautes couches de la société. A côté de cette production de luxe, il existe une production plus commune, notamment la fabrication de rubans de soie par des femmes.

La présence de la cour et du roi a eu un impact sur cette production.

Dans le processus d'innovation et de développement des industries de la soie, on peut ajouter les brodeurs, dont certains sont venus de Londres, mais aussi d'Italie (Venise, Florence).

Formes de travail

Ces fournisseurs travaillaient dans les hôtels des commanditaires ou sous leur surveillance, à cause du prix des produits. Ils travaillent souvent de nuit. On leur commande des objets du soir au matin. Leurs conditions de travail sont inconnues.

A cause de ces contraintes, certains métiers tentent de s'affranchir des normes de production et d'adapter les règles communes aux conditions de production à l'intérieur des hôtels curiaux ou pour le roi. Par exemple, les tailleurs de robe demandent à être exemptés du guet à cause de ce travail de nuit. Certains métiers demandent exemption du guet pour service curial, notamment les batteurs d'or qui appartiennent au groupe des changeurs et qui voulaient être reconnus comme orfèvres pour jouir de leurs privilèges. Ils n'ont pas obtenu d'exemption.

Nous ne disposons pas de liste complète des exemptions, mais d'une liste de gens de métiers qui l'ont obtenue. Elle se trouve dans un livre écrit vers 1330 qui contient également les règlements de métiers (Paris, BnF, fr. 11709, f. 143r). Ce manuscrit est dit manuscrit « Lamare », du nom de Nicolas Delamare, commissaire et historien de Paris, qui le possédait au XVIII^e siècle ; il semble aussi avoir été compilé au Châtelet et y avoir été longtemps conservé (voir l'article de Caroline Bourlet, « Le *Livre des métiers* dit d'Étienne Boileau et la lente mise en place d'une législation écrite du travail à Paris (fin XIII^e-début XIV^e siècle)», dans *Travailler à Paris (XIII^e-XVI^e siècle)*, Médiévales, 2015, n° 69, <https://journals.openedition.org/medievales/7569?lang=en#bodyftn53>). Une partie des exemptés travaillent pour l'Université (libraires, parcheminiers, enlumineurs, écrivains).

Conclusion

Il faut signaler une amplification de la hiérarchisation entre les métiers qui travaillent pour la cour et les autres. Les privilèges obtenus se répercutent-ils sur l'ensemble de la hiérarchie et sur le temps ?

Discussion

Boris Bove (BB) : Pour la soie, on se demande si c'est la cour qui développe vraiment ce champ d'activité : le dictionnaire de Jean de Garlande du début XIII^e siècle, à une époque où la cour n'a pas investi Paris, cite les fileuses de soie comme faisant partie du paysage productif parisien. Il y avait donc une industrie de la soie avant que la cour ne se sédentarise à Paris.

Caroline Bourlet (CB) : il y avait une filière pour filer de la soie depuis longtemps à Paris. On savait filer et tresser la soie : il y avait des rubaniers. Les fils de soie étaient notamment utilisés pour les sceaux.

BB : les années 1290 coïncident avec l'installation de la cour à Paris. Cette cour s'installe à Paris à l'extrême fin du XIII^e siècle et non au retour de la croisade.

CB : Louis IX avait été à Chypre et avait été impressionné par les tissus de soie chypriotes. Il en avait rapporté. C'est comme cela que s'implante l'innovation. Cela ressemble aux débuts de la papeterie en France. Il y a d'abord une demande de plus en plus importante. Un chanoine italien installé à Troyes a fait venir des artisans ce qui a permis le développement de l'industrie du papier en Champagne. Il y a une demande qui s'installe, puis, à partir d'un seuil critique, on se met à produire sur place. On commence par utiliser puis on produit.

BB : la demande de la cour est irrégulière, ce qui pose des questions sur l'organisation des filières concernées. Ainsi, lors des grandes fêtes, les commandes sont très importantes. D'après les comptes de Charles VI, lors de son sacre, ont été achetés des milliers de crochets pour suspendre les tapisseries à Reims à un Parisien qui est le seul à apparaître dans le compte. Il est douteux qu'il en ait produit autant tout seul en si peu de temps. D'une manière générale, les princes ont peu d'interlocuteurs marchands ou artisans ce qui laisse penser que ces derniers sont sans doute des intermédiaires.

D'autre part, il faut faire attention à la représentativité de la liste des fournisseurs du duc de Bourgogne car Florence Berland souligne bien que le duc de Bourgogne a pour stratégie de multiplier les fournisseurs pour se créer un réseau politique à Paris . Les autres princes ont peu d'interlocuteurs.

CB : c'est la question des réseaux commerciaux à plusieurs degrés. Il y en a toujours un ou deux qui sont plus riches que les autres dans tous les métiers. C'est la question des intermédiaires commerciaux.

CB : il faut reprendre la thèse de F. Berland à ce propos. Il faut faire un travail en profondeur.

Simone Roux (SR) : est-ce qu'il y a des commandes liées à la vie de cour, notamment à la distribution des étrennes ?

CB : cela apparaît dans les quittances. De grands personnages offrent des livres au duc de Bourgogne qui leur offre de l'argent.

SR : les gens de cour reçoivent des cadeaux et en donnent.

BB : la cour est presque toujours à Paris en décembre et en janvier.

CB : les gens de métiers doivent se préparer à ces achats. Des produits de luxe sont sans doute stockés.

Marion Bernard (MB) : l'industrie de la soie périclité au XV^e siècle. Pourquoi ?

CB : c'est sans doute lié au départ du roi, mais surtout aux troubles de la première moitié du siècle. Les Italiens ont été assassinés en 1418, les autres sont partis.

BB : l'industrie se reconstitue à Tours.

MB : la présence du roi est indispensable pour ces industries de luxe.

CB : ces industries ne sont viables que quand il y a une sur-demande.

François Rivière (FR) : on aperçoit la présence de métiers humbles dans les comptes des ducs de Bourgogne. Il y a la présence de femmes et de métiers féminins ou féminisés. Le travail de nuit est un facteur d'adaptation à la demande.

CB : les tailleurs sont les seuls à justifier le travail de nuit.

FR : c'est également le cas en Normandie, notamment à Lisieux, lors de commandes par des ecclésiastiques.

BB : les manches du vêtement sont cousues directement sur le corps du client.

FR : pour les chapeliers, lors des mariages, il faut coudre le chapeau sur la tête de la mariée. Jusqu'à quel point ces clauses avec la cour peuvent-elles être interprétées ?

CB : c'est un mode de fonctionnement lié à la cour. Les vêtements sont ajustés.

Alice Guilleton (AG) demande la cote du manuscrit.

BB remarque la présence des tailleurs de pierre et des morteliers parmi les exemptés.

CB : il y a un seul statut pour quatre métiers, mais seuls les tailleurs de pierre et les morteliers sont exemptés. C'est une confirmation de privilège.

SR : quel est le motif de l'exemption ?

CB : Pour les verriers, il n'y a pas de statut.

FR : les verriers sont souvent exemptés des péages.

CB : les tondeurs de drap sont exemptés comme les drapiers. Les drapiers ont un statut très tard. Les libraires, parcheminiers, enlumineurs, écrivains sont des suppôts de l'Université (exemptés de la taille en 1307).

Marion Bernard, « Les armuriers parisiens et les grands : un rapport de clientèle réciproque »

Marion Bernard a soutenu sa thèse d'École des Chartes en 2012 ; elle est intitulée : *Les « mestiers touchans habillemens de guerre ». Armuriers et fourbisseurs d'épées parisiens à la fin du Moyen Âge* (voir : <http://theses.enc.sorbonne.fr/2012/bernard>).

De qui parlons-nous quand nous parlons d'armuriers ? 382 individus ont pu être comptabilisés de 1360 à la fin du XV^e siècle à savoir 194 armuriers et 188 fourbisseurs d'épées. Une étude plus fine indique que 148 d'entre eux ont vécu au XIII^e siècle, 126 au XIV^e siècle, 91 au XV^e siècle et 10 au XVI^e siècle, sachant que 7 individus ont été recensés à une date indéterminée.

Les sources utilisées sont de quatre ordres :

- les sources normatives, c'est-à-dire les statuts de métier (Archives nationales et Bibliothèque nationale de France) ;
- les sources judiciaires, notamment les registres de sentences civiles du Châtelet de Paris (Archives nationales) ;
- les sources foncières et fiscales, principalement les rôles de taille, les censiers et tous les titres de propriété disponibles pour l'espace parisien (Archives nationales) ;
- les sources comptables, c'est-à-dire les comptes royaux et ceux des plus grands princes, comme ceux des ducs de Bourgogne ou d'Orléans (Archives nationales, Bibliothèque nationale de France, Archives départementales de la Côte-d'Or, British Library).

Les armuriers sont appelés dans ces sources : platiers, haubergiers, heaumiers.

Ces artisans sont localisés sur la rive droite, dans les paroisses de Saint-Jacques de la Boucherie et de Saint-Germain l'Auxerrois, plus précisément dans la rue de la Heaumerie (où ils représentent 1/3 des habitants de cette rue), dans la rue Saint-Denis, mais aussi dans la rue des Lombards et la rue Saint-Martin.

Ils sont de condition sociale moyenne, c'est-à-dire du petit délinquant à l'artisan curial prestigieux. Marion Bernard distingue un « groupe Charles VI » à la réussite sociale brillante.

Ce sont des artisans-fabricants, chargés de fabriquer les armures et les pièces d'armurerie. Dans le domaine de l'armement défensif du corps, c'est l'époque du passage de la cotte de mailles (haubert) à une armure articulée complète (harnois). Les armuriers fabriquent alors des armures de plates, c'est-à-dire des vêtements en textile renforcés avec des plaques de métal.

Ils servent également d'artisans de service, c'est-à-dire qu'ils sont chargés de l'entretien des pièces d'armure.

Rapports entre ces artisans et la cour

Les clients des armuriers sont d'une très grande diversité. Il existe toutefois une différence dans la qualité de l'équipement, renforcée par la présence d'un marché de l'occasion. La possession d'armures est attestée chez les bourgeois. Pour la fin du Moyen Âge, nous ne conservons pas de traces de

commandes d'armures par des riches bourgeois ou par la municipalité, mais nous conservons des contrats pour le XVI^e siècle.

Les armuriers ont des clients ordinaires (clerc ou sergent à verges), mais surtout des écuyers et des chevaliers. Les clients les mieux documentés sont les plus riches.

Les armures occupent une petite place dans les dépenses des comptes. Les marchés locaux sont importants pour ces achats. Par exemple, quand Philippe IV part pour la Guyenne, il passe ses commandes d'armures sur place. Paris est toutefois un centre particulier avec des capacités de productions élevées et de qualité.

Les clients des armuriers attestés sur la période sont :

- Les rois : Philippe IV, Philippe VI, Jean II, Charles V, Charles VI, Charles VII ;
- Les princes : Philippe le Hardi, Jean-sans-Peur, Philippe le Bon, Charles II de Navarre, Charles III de Navarre, Raoul d'Eu. L'absence du duc de Berry s'explique par la rareté de ses comptes et par le fait qu'aucune dépense d'armurerie n'a été conservée pour lui.

Les sources comptables (Journaux du trésor, comptes de l'Hôtel et de l'Argenterie) ne sont pas précises. Ce qui est intéressant, ce sont les comptes de l'Ecurie de Charles VI et les quittances. Louis XI passe ses commandes dans le Val-de-Loire.

Comment se passe une commande ? Le courtisan achète un service (reblanchir des cottes et des camaux, mettre un point à un haubert, nettoyer et remettre en état) ou une marchandise (une pièce ou une armure entière, généralement une pièce ou une partie de pièce, c'est-à-dire la garniture). Il peut louer (c'est une pratique plus fréquente en Belgique, dans le Brabant et le Hainaut) à l'occasion des joutes et des tournois. Par exemple, Philippe le Hardi a loué des harnois de tournois pour des obsèques.

Le courtisan commande pour soi et/ou pour autrui. Par exemple, les rois et les princes équipent leurs hommes et leurs forteresses. Les étrennes sont importantes dans ces échanges de dons et contre-dons. Les nobles commandent et font don de ce qu'ils ont commandé. Ils redistribuent (des armures entières ou des parties). Jean-sans-Peur fait ainsi des dons aux membres de son Hôtel.

Ils commandent pour eux des armures sur mesure (ce qui est une garantie de confort, de liberté de mouvement et de protection). Les armuriers se déplacent pour fabriquer ces harnois sur mesure. En parallèle, il existe une production standardisée d'armures en prêt à porter. La qualité différente des armures est mise en avant.

Comment se concluent ces commandes ? Sur Orléans et sur Tours, les marchés sont passés devant notaire. A Paris, nous avons l'exemple d'un marché passé en 1384 entre Jean Choque et deux armuriers parisiens (mode de travail en réseau), dont une femme, veuve d'un armurier. C'est une commande énorme : 500 harnois de corps et 500 harnois de jambes pour une somme de 9650 francs. Dans ce contrat, sont indiqués les prix de chaque pièce, le délai de fabrication (3 mois) et les échéances de paiement. Ainsi, pour cette commande, deux grands ateliers sont associés avec peut-être des ateliers sous-traitants.

Qui passe commande ? Les proches serviteurs des princes, à savoir les écuyers de l'Ecurie ou les maîtres d'Hôtel.

Ces armures servent à deux types d'usage : la joute ou la guerre (comme pour les expéditions maritimes de 1370 et 1385). Les armuriers parisiens sont sollicités pour que tout soit prêt quand la flotte va appareiller.

Le « groupe Charles VI » rassemble des grands fournisseurs à la fin du XIV^e siècle. Sous Charles V et son fils se dessinent les contours d'une élite comprenant une douzaine d'armuriers qui travaillent pour les princes. Ces hommes reçoivent plusieurs commandes en même temps. On remarque une émulation stylistique entre les princes.

Ces représentants des métiers apparaissent dans les statuts. Ils appartiennent à la *sanior pars* du métier, mais ne semblent pas appartenir à des dynasties. Ils n'ont a priori pas de prédécesseurs, ni de successeurs. Quatre d'entre eux sont des armuriers-brodeurs. La dimension textile prend le pas sur la dimension métallurgique. Ils excellent dans cette fabrication, mais conservent la direction d'un atelier d'armurerie. Ce sont des armuriers, mais d'un profil étonnant.

Les armuriers deviennent clients de la cour

Les armuriers sont clients des faveurs des grands. Les fournir représente un risque économique. Ils ne cherchent pas que le profit financier, mais des honneurs et une distinction sociale.

Pour devenir armurier de cour, il faut faire des affaires autour de soi et entretenir des relations dans son cercle professionnel. Il faut ensuite élargir son cercle par le cercle paroissial : devenir membre de confrérie ou marguillier de paroisse ; puis occuper des offices municipaux. Les relations se font par le biais des affaires (vendeurs, acheteurs, investissements fonciers) cf. Gilles Malet exécuteur testamentaire d'un des 12 armuriers du « groupe Charles VI ».

Il faut entrer au service du prince. La faveur peut être symbolique, c'est-à-dire se manifester par un titre (armurier du roi, armurier du duc, armurier du comte). Ce titre est attesté chez les comtes de Navarre ou le duc de Bourgogne. Quel est leur rôle exact ? Cela ne repose pas sur une gratification particulière. Ils étaient chargés de l'achat et de l'entretien des armures personnelles, mais pouvaient avoir des missions importantes. Un rapport de confiance s'instaure entre l'artisan et son commanditaire. Pourtant les armuriers n'appartiennent pas au cercle des familiers. Ils reçoivent des commandes régulières. La faveur peut être plus matérielle, notamment par une charge de valet de chambre. Ce dernier perçoit des gages pour son service. C'est un titre équivoque qui peut désigner des artisans agrégés à l'Hôtel. Il peut être purement honorifique pour s'attacher les services d'un artisan, mais sans exclusivité. Ces armuriers ne travaillent pas pour un seul client (cf. armurier Robert de Varennes). Certains armuriers s'en tiennent à un seul client, comme Etienne Castelle, armurier du dauphin puis armurier du roi Charles VII. Une seule mention d'une pension octroyée à un armurier parisien par le roi sous Charles VIII (8 livres tournois pour ses gages, pour l'entretien de ses valets et pour l'armurerie). Cette mention est paradoxale quand on sait que Charles VIII commande plutôt à Tours.

Conclusion

Les interactions entre la cour et les armuriers sont nombreuses depuis la fin du XIII^e siècle. Certains armuriers ont une position sociale enviée, mais il n'y pas de grands noms connus. Les armuriers parisiens ont rencontré deux limites :

- une limite d'ordre social, puisqu'il n'y a aucune évolution du côté de la marchandise, pas de dynastie, mais des familles, contrairement aux grands armuriers lombards. On ne remarque pas d'évolution du côté de l'office. Ces armuriers ne deviennent pas officiers royaux par exemple.
- une limite d'ordre politique, puisqu'il n'est pas certain que ces armuriers aient occupé des positions stratégiques auprès des puissants. Une relation de dépendance s'établit à leur désavantage.

Vers 1410, les armuriers parisiens sont confrontés à la concurrence italienne. Les statuts et les arbitrages rendus (1412 et 1416) sont au désavantage des armuriers parisiens car ils libéralisent le métier. Les princes ne sont pas dépendants des armuriers parisiens pour leurs armures. La fabrication des armures coûte cher (elles ont besoin d'être testées). Il y a beaucoup d'armuriers pauvres. Ils fabriquent des équipements défensifs et ne constituent pas une menace, contrairement aux bouchers.

Les interactions ont finalement été cantonnées à un groupe restreint ; elles ont créé de la richesse, mais pas de la puissance. Les nobles sont sortis gagnants. Quand le roi et la cour s'installent à Tours, ce ne sont pas des armuriers parisiens qui s'y installent, même si un armurier parisien suit le duc de Bourgogne à Dijon. L'industrie périclité au XV^e siècle.

Discussion

BB : l'armurerie est une activité sensible à la présence de la cour. Son développement et son déclin sont liés à sa présence.

MB : les armuriers ratent le pas vers l'armure articulée. Ils étaient très bons pour les cottes de mailles. Les Italiens sont très prisés. A Tours, ce sont des armuriers italiens qui se sont installés en important leur savoir-faire.

CB : ils n'ont pas les mêmes techniques.

MB : les armuriers parisiens font un travail très minutieux. Il faut que le métal s'adapte au tissu.

BB : Charles VIII qui est un roi tourangeau, pensionne un armurier parisien. Pourquoi ?

MB : cet armurier vit à Paris comme le montrent les minutes notariales. Il a un beau-frère dans le commerce des épées. C'est un proche de Jean le Gendre. C'est sans doute lié à son réseau.

CB : il y a une importante fonction de service. C'est aussi le cas des selliers. Les armures qu'on voit dans les musées, ce sont des armures articulées.

MB : on n'arrive pas à rattacher les armures parisiennes à ce qui est conservé dans les musées. On retrouve dans les registres du Châtelet des personnes condamnées pour avoir recyclé des pièces. Il existe un marché de l'occasion. Les armures de plates se sont sans doute moins bien conservées.

BB : quelle est la différence avec la brigandine ?

MB : la brigandine, c'est un cuir très épais. C'est l'équipement des armées sous Charles VII. C'est un équipement militaire standardisé. L'armure de plate est différente.

FR : concernant les achats pour la consommation du prince et les achats pour équiper les hommes, est-ce que ce sont les mêmes acteurs qui interviennent ?

CB : le roi n'a pas envahi l'Angleterre. Ils se sont retrouvés avec des armures sur les bras.

MB : l'équipement est resté au clos des Galées.

Eléonore Hoste (EH) : existe-t-il des armuriers qui ne font que vendre et que réparer ? Ne se servent-ils pas de cette position pour affirmer leur hiérarchie ?

CB : les plaques sont en quel métal ?

MB : elles sont en acier et en fer. Au début, les armuriers sont considérés comme des revendeurs et pas comme des fabricants.

EH : la présence de forges et de marteaux est attestée dans leurs ateliers.

CB : il faut faire les vêtements, faire des plaques et les appliquer.

MB : est-ce que toutes ces spécialités étaient rassemblées dans leurs ateliers ? Il n'y a aucune description d'atelier. Nous disposons de peu de sources, sauf un inventaire après décès de l'armurier qui a suivi le duc à Dijon, mais ne sont décrits que ses biens propres. Le mieux ce sont les armures en acier. Il y a des armures en fer.

BB : il y a un peu partout des armuriers dans le royaume. Quand le roi arrive à Tours, il implante des armureries ex nihilo ou y a-t-il déjà des ateliers ?

MB : c'est une différence de qualité et de capacité de production. Quelques artisans sont capables de fabriquer des armures de qualité ordinaire.

BB : qu'en est-il des armures de joute ?

MB : il y a des armures pour la guerre de bonne qualité. Le recours au marché local est fréquent. Il faudrait des statistiques plus fines. Le service concerne plutôt les petites pièces.

CB : qu'en est-il des pièces d'armure pour les chevaux ?

MB : il n'y en a aucune trace chez les armuriers. On mentionne l'équipement en textile.

SR : le cavalier était lourd.

BB : des armures de chevaux sont conservées aux Invalides.

MB : aucun armurier ne fournit d'armures pour les chevaux.

BB : sous l'angle social, il y a une montée en notabilité de ces artisans, dont la cour est le sommet. A l'échelle individuelle, la cour participe de la construction de l'honneur, politique et individuel. Les orfèvres du roi portent le titre et ont d'autres clients. Comment cela est-il valorisé au quotidien ? Est-ce que le titre « armurier du roi » apparaît dans les sources foncières ?

MB : cela apparaît dans les comptes et les quittances. Dans les transactions, ce n'est pas mentionné. Ils sont dits armuriers, mais sans précision. Il n'est même pas dit qu'ils sont bourgeois de Paris.

BB : les bourgeois de Paris le signalent même sur leur tombe. Un orfèvre du roi le mentionne. Si les armuriers du roi ne mentionnent pas ce titre hors de tout contexte professionnel, c'est que ce n'est pas une identité universelle.

MB : c'est un groupe social de condition moyenne. Un métier qui reste relativement pauvre, sans influence sur la cité.

CB : ils sont sans doute à comparer avec les selliers. Ils habitent à côté. Les selliers peuvent être généralistes. Ils achètent à tous ceux qui font du harnachement. Ce ne sont pas vraiment des entrepreneurs.

MB : à Milan, du minerai de fer est extrait à proximité de la ville et les armuriers ont pris le contrôle de cette extraction. A Paris, ils n'ont pas pu contrôler l'ensemble de la filière.